



Déclaration préliminaire du Réseau Arc-en-Ciel (RAC) sur le second tour des élections législatives combiné avec le premier tour des législatives partielles du 14 mars 2021

I. INTRODUCTION

Mis en place depuis 2015, le Réseau ARC-EN-CIEL (RAC) suit les développements de l'actualité politique et électorale en République Centrafricaine (RCA) grâce aux concours financiers de l'Union Européenne (UE) et de l'Ambassade de France en RCA. Le RAC bénéficie aussi de l'appui technique de l'*Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA)* dans la mise en œuvre du *Projet d'observation citoyenne des élections pour un processus crédible, transparent et apaisé en République Centrafricaine*.

Depuis son lancement officiel le 15 octobre 2020, la Mission d'Observation Electorale Citoyenne du RAC (MOE-RAC) monitorise le processus électoral 2020-2021. Elle a couvert le premier tour des élections présidentielle et législatives du 27 décembre 2020, à l'issue duquel elle a rendu public sa déclaration préliminaire du 30 décembre 2020. Celle-ci résumait l'ensemble des observations faites par les observateurs du RAC durant la phase préélectorale et le jour du vote.

Pour le second tour des élections législatives combiné avec le premier tour des législatives partielles du 14 mars 2021, la MOE-RAC a déployé, dans les 6 circonscriptions de Bangui et dans les préfectures de la Lobaye (M'Baïki ; Boda) ; la Mambéré Kadeï (Berbérati), la Nana Mambéré (Bouar) ; l'Ombella M'poko (Bimbo ; Begoua ; Damara, Boali, Bossembélé) ; la Kemo (Sibut et Dékoa) et la Ouaka (Bambari), 1.401 observateurs de court terme, dont 550 femmes, soit 39%, et 851 hommes, soit 61%. Ceux-ci complétaient le dispositif des 126 observateurs de long terme (OLT) que la Mission avait déployé, depuis mi-octobre, dans l'ensemble du pays. La MOE-RAC était conduite par l'Abbé Frédéric Nakombo, Coordinateur National du RAC.

II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

1. Objectifs de la Mission du RAC

La Mission d'Observation des Elections du Réseau ARC-EN-CIEL (MOE-RAC) a pour objectif global de contribuer à la création d'un cadre favorable à la tenue d'élections paisibles, libres, transparentes, inclusives et crédibles en RCA.

Plus particulièrement, la Mission entend :

- Evaluer si les conditions nécessaires sont réunies pour l'organisation des élections permettant au peuple centrafricain, dans son ensemble et sa diversité, d'exprimer librement sa volonté à travers les urnes ;
- Evaluer et déterminer si ces élections sont conduites en conformité, d'une part, avec le cadre constitutionnel et légal en vigueur en RCA et, d'autre part, avec les standards internationaux et continentaux en matière d'organisation d'élections démocratiques ; et enfin
- Déterminer si les résultats ultimes du processus électoral reflètent la volonté du peuple centrafricain.

2. Méthodologie de la Mission à court terme du RAC

La MOE-RAC est dirigée par une Coordination Centrale, composée des représentants des dix-sept (17) organisations membres. Celle-ci est chargée de faire le suivi technique et administratif des équipes déployées sur le terrain. Elle conçoit et transmet les orientations stratégiques de la mission aux observateurs de terrain, mais s'assure aussi de recueillir et analyser les données que ces derniers acheminent.

La MOE-RAC est composée de 126 observateurs de long terme (OLT), dont 44% de femmes, répartis dans cinq (5) régions, treize (13) préfectures et cinquante-huit (58) sous-préfectures/arrondissements. Ces OLT ont fait le suivi continu des étapes du processus électoral depuis leur déploiement à la mi-octobre 2020. Ils ont été déterminants dans l'évaluation du contexte politique et sécuritaire dans les localités où ils étaient déployés.

La MOE-RAC a pu déployer, pour le second tour des élections législatives combiné avec le premier tour des législatives partielles du 14 mars 2021, 1.401 Observateurs de Court Terme (OCT). Pour des raisons logistiques et sécuritaires, ces observateurs n'ont pu couvrir que 6 préfectures et les 6 circonscriptions de Bangui concernées par le second tour. La Mission a mis en place une cellule de veille, dont le lancement a été fait le 13 mars 2021. Tout comme lors des élections du 27 décembre 2020, celle-ci était composée d'une chambre technique chargée de la centralisation et l'analyse statistique des données ainsi qu'une chambre politique, en charge de la production des communiqués circonstanciels et de la présente déclaration préliminaire. La cellule était basée au Complexe Galaxy de Bangui du 13 au 15 mars 2021.

III. Les faits saillants de l'observation du processus électoral

1. Le contexte politique et sécuritaire d'entre-deux-tours des élections

La Mission a relevé que l'entre-deux-tours des élections a été marqué par la contestation des résultats du 1^{er} tour des élections présidentielles et législatives couplées par la Coalition de l'Opposition démocratique – 2020 (COD-2020). En effet, dénonçant de nombreuses irrégularités qui ont émaillé le processus électoral, cette coalition a, à nouveau, appelé à des concertations nationales et annoncé son retrait de la suite du processus. Cependant, l'Union pour le Renouveau Centrafricain (URCA), l'un des membres, s'est désolidarisée de cette décision de retrait.

Par ailleurs, si les groupes armés de la Coalition Patriotique pour le Changement (CPC) avaient étendu progressivement leur emprise sur le territoire national jusqu'aux portes de la Capitale Bangui, le 13 janvier 2021, la contre-offensive conduite par les forces régulières et leurs alliés ont permis de repousser ces derniers et de reprendre une majeure partie des localités sous leur contrôle.

La Mission du RAC a noté que le couvre-feu, institué depuis le 13 janvier 2021, a été maintenu au jour du vote. Une dérogation à titre exceptionnel a été accordée à la demande de l'ANE, par décision n°012 PR/DIRCAB/21 du 12 mars 2021, pour permettre à celle-ci et ses partenaires (MINUSCA, Union Européenne, PNUD et ENABEL) de mener à bien les opérations électorales au-delà des heures prévues pour le couvre-feu. Le RAC regrette, toutefois, que les observateurs et les représentants de partis et candidats n'aient pas été pris en compte par cette mesure alors que leur présence est nécessaire à la transparence et la crédibilisation des opérations.

2. Les enjeux du second tour et des législatives partielles

Dans sa déclaration du 13 mars 2021 portant sur le lancement de sa Cellule de veille, la MOE-RAC soulignait que les élections législatives en cours restaient encore compétitives et laissaient une grande opportunité, au final, pour une Assemblée pluraliste et équilibrée, favorable à l'émergence d'un véritable contre-pouvoir législatif en RCA. En effet, le 1^{er} tour de décembre 2020 n'avait permis que de combler

environ 16% des sièges soit 22 sur 140. Le parti au pouvoir n'avait enregistré que 23% des sièges pourvus ; ce qui ne représente qu'environ 4% de l'ensemble des sièges à pourvoir.

Au surplus, celui-ci n'était en lice que dans 63% des sièges en ballottage soit 31 sur 49 où il n'était arrivé en tête que dans 18 circonscriptions.

Du point de vue de la représentation des femmes, si la Mission avait regretté que seulement deux femmes (1,42% des sièges à pourvoir et 9% des sièges pourvus au 1^{er} tour) aient été élues à l'issue du 1^{er} tour des législatives du 27 décembre dernier, elle constatait avec optimisme que l'on enregistrait encore 10 candidates en lice pour le second tour et 84 pour les partielles. Ce qui devrait permettre, en cas d'élection de ces dernières, d'atteindre une Assemblée à la hauteur du minima de 35% de femmes ou à tout le moins de renforcer le nombre des femmes au Parlement.

La Mission relève qu'au-delà des questions de représentation et d'équilibre des pouvoirs, les élections du 14 mars 2021 comportaient l'enjeu de la participation des électeurs à un moment où, après les violences du scrutin du 27 décembre 2020, une certaine sérénité était revenue dans l'arrière-pays. Ceci, malgré le fait que la COD-2020 n'ait pas retiré son mot d'ordre de retrait de la suite du processus électoral.

3. La campagne électorale

Conformément au code électoral et au chronogramme de l'ANE, la campagne électorale a été lancée le 27 février 2021 pour les partielles et le 6 mars 2021 pour le second tour des législatives. Elle a pris fin le 12 mars 2021 à minuit, à la fois pour le second tour et les partielles. La campagne est intervenue dans un contexte de reconquête par les troupes gouvernementales des localités occupées par les groupes armés.

Sur l'ensemble du territoire national, la Mission du RAC a noté que la campagne s'est déroulée dans le calme et sans incident majeur. Elle a été moins animée que lors du 1^{er} tour, suscitant assez peu d'engouement populaire. Les OLT du RAC ont néanmoins rapporté des activités de campagne sur toute l'étendue du territoire.

4. Les préparatifs de l'Autorité Nationale des Elections (ANE)

Avant le 1^{er} tour des élections du 27 décembre 2020, la nouvelle équipe de l'ANE, entrant en fonction depuis le 24 octobre 2020, a été associée aux préparatifs des élections et ont dû faire face à partir du 24 décembre 2020 aux défis de l'amélioration du dispositif électoral dans un contexte plus ou moins marqué par le déclenchement des hostilités de la CPC. Le chronogramme électoral qui prévoyait le second tour des élections législatives au 14 février 2021 a dû être révisé pour tenir compte des contingences du moment.

Au lendemain du scrutin du 27 décembre 2020, l'ANE a organisé un atelier d'évaluation où étaient présents certains acteurs nationaux et internationaux du processus électoral (OSC, MINUSCA, PNUD et le Gouvernement). A l'issue de cet atelier, des propositions ont été faites et actées par l'ANE. La Mission salue la volonté ainsi affichée par l'équipe de l'ANE de prendre en compte les recommandations ainsi formulées. La MOE-RAC a été témoin des réunions tenues par l'ANE afin d'améliorer sa planification logistique en anticipant et en fournissant les camions de transport de matériel ainsi que la manutention nécessaire à la logistique primaire faite par la MINUSCA. Elle encourage les efforts de coordination entre l'ANE et les partenaires internationaux en charge de l'assistance électorale et de l'appui à la logistique secondaire.

La Mission a noté qu'un recyclage des membres des démembrements de l'ANE est intervenu en début de mois de mars afin de favoriser l'appropriation des nouvelles procédures par ces derniers. Prenant la mesure des dysfonctionnements internes, 4 démembrements, dont ceux de Boda, Boganagone, Nola et Ngaoundaye ont vu certains de leurs membres radiés, par la nouvelle équipe de l'ANE, en prévision des élections législatives du 14 mars 2021, pour des motifs de violation de serment et détournements exacerbés. Ces membres radiés n'avaient pas encore été remplacés par l'ANE au jour du vote et continuaient de travailler avec le reste des équipes de ces démembrements.

La MOE-RAC note que toutes ces initiatives étaient destinées à apporter de réelles améliorations au dispositif électoral en place en RCA et rassurer ainsi tous les acteurs impliqués, notamment les partis et candidats en lice. Elle relevait toutefois qu'à l'orée du vote, alors que l'ANE faisait le dispatching du matériel, des informations recueillies marquaient l'insuffisance constatée de bulletins et autres matériels (fiches de résultats notamment) dans certains bureaux de vote.

S'agissant des cartes d'électeurs non retirées, l'ANE a procédé à leur déploiement à partir du 12 février 2021, date de la convocation du corps électoral. La distribution des cartes électorales dans les circonscriptions a commencé depuis lors et était censé se clore le 14 mars 2021, le jour du scrutin combiné. Toutefois, la communication autour du retrait dans les démembrements a tardé à se mettre véritablement en place, entraînant un faible engouement dès les premières heures, avant d'être corrigée par la suite. Les OLT du RAC ont rapporté, par ailleurs que dans le 2^{ème} et le 6^{ème} Arrondissements de Bangui, le processus de distribution n'a effectivement commencé que le 12 mars 2021. A Yaloké, les OLT ont signalé que les cartes d'électeurs n'ont pas été distribuées jusqu'au 13 mars 2021.

Si la MOE-RAC a été informée de la persistance des problèmes de coordination et de communication interne entre l'ANE et ses démembrements, la Mission tient à souligner les efforts de communication externe faits par les autorités à travers une campagne d'information radiodiffusée et sms afin d'assurer la participation citoyenne, le retrait des cartes par le plus grand nombre des électeurs et la dénonciation des violences constatées.

5. Le scrutin combiné du 14 mars 2021

Le second tour des élections législatives combiné au premier tour des législatives partielles s'est tenu le 14 mars 2021 après une révision du calendrier électoral pour tenir compte des contraintes sécuritaires du moment.

a) De l'environnement général du vote :

La Mission note que, contrairement aux élections du 27 décembre 2020, le scrutin du 14 mars 2021 s'est déroulé dans une atmosphère générale de sérénité et de calme. Les opérations d'ouverture se sont déroulées de manière paisible dans l'ensemble des localités couvertes. L'atmosphère à l'extérieur des bureaux était pacifique (100% des cas). Une présence des forces de sécurité était visible à l'extérieur des bureaux de vote. Les localités observées sont demeurées calmes en cours de journée jusqu'à la clôture des bureaux. Le vote s'y est déroulé de manière paisible (97% des cas).

Quelques incidents très isolés ont toutefois été rapportés. Il s'agit des cas d'indiscipline des électeurs et d'intimidations. S'agissant de ce dernier cas, l'on a relevé, dans le 2^{ème} Arrondissement, l'un des candidats usait de ses pouvoirs pour influencer le vote. Il en est de même à Padre Pio à Bimbo où des troubles ont surgi lorsque des personnes non inscrites ont tenté de voter.

A kina, par exemple dans le 3^e Arrondissement de Bangui, des individus ont été interceptés avec plusieurs cartes d'électeurs et remis à la gendarmerie.

A l'intérieur du pays, à Nola, les partisans de l'un des candidats, non qualifié par la Cour constitutionnelle, ont empêché le déploiement du matériel électoral. L'on a également relevé la non tenue du vote à Bakouma et à N'Zako. A Niakari, un chef rebelle tentait d'influencer le vote en faveur d'un candidat.

La Mission du RAC a été informée que le vote n'a pu se tenir dans certaines circonscriptions. Il s'agit notamment de Nola 3 (Sangha M'Baéré), Gadzi (Mambéré-Kadéi), Sido (Ouham), Yalinga (Haute-Kotto) Amadagaza (Mambéré-Kadéi).

Elle se réjouit que, malgré la fragilité du contexte sécuritaire, les élections aient pu se tenir dans l'ensemble des circonscriptions concernées. L'ANE fait état en effet de 113 circonscriptions sur les 118.

b) De l'ouverture des bureaux de vote

Sur l'ensemble des bureaux couverts à Bangui et les autres préfectures, l'on a assisté à un retard à l'ouverture portant sur 30% des bureaux couverts. Ce retard était estimé entre 30 minutes et 1 heure. Il était imputable au retard accusé par le personnel électoral ainsi que celui observé dans la mise à disposition du matériel électoral (procès-verbaux, listes des électeurs et bulletins en nombre insuffisants, lampes, encre indélébile, isolements, scellées numérotés notamment). Une file d'attente était perceptible à l'ouverture des bureaux dans environ 65% des cas et des mesures de protection contre la COVID-19 étaient perceptibles dans 24% des bureaux.

Si l'atmosphère autour des bureaux de vote était calme dans l'ensemble, l'on a assisté à des bousculades liées à la mauvaise gestion des files, l'indiscipline des électeurs et des cas rares de tentatives d'intimidation. Le personnel de sécurité était présent à l'extérieur des bureaux dans environ 60% des cas. Cette présence a été jugée professionnelle, dans l'ensemble, par les observateurs qui l'ont trouvée tout de même insuffisante parfois.

Si les bureaux de vote étaient situés généralement dans des lieux autorisés par la loi (97%), les observateurs ont rapporté des cas de localisation dans des lieux de culte, le domicile d'un particulier et un terrain de sport. Les observateurs et représentants de candidats ont été à mesure de suivre les opérations d'ouverture sans entrave aucune.

S'agissant des procédures d'ouverture, qui se sont tenues devant l'ensemble des membres du bureau, des observateurs, représentants des candidats et des partis, les présidents de bureaux se sont rassurés que les urnes étaient vides avant de les sceller (environ 68%). Les observateurs ont estimé que les procédures d'ouverture ont été conduites de manière satisfaisante dans plus de 65% des cas.

c) De l'administration des opérations de vote

Le vote s'est poursuivi avec une baisse d'affluence pendant la journée du scrutin, traduisant un engouement moindre que lors de celui de décembre 2020. Les bureaux étaient aménagés de manière à assurer un vote ordonné (93%). Ils étaient faciles d'accès aux personnes vivant avec handicap. Les observateurs n'ont relevé du matériel et des activités de campagne autour des bureaux que dans environ 4% des cas.

Pour être admis au vote, les électeurs ont vu leur carte contrôlée par le personnel électoral (96%) et leur identité toujours croisée avec la liste du bureau de vote (99%). Avant le vote, le doigt de l'électeur était vérifié (96%) et il était marqué à l'encre indélébile après le vote (98%).

Si dans environ 4% des cas, des électeurs ont pu avoir accès au vote sans que leur identité ne soit contrôlée véritablement, certains se sont vu refuser le vote (18%) pour des raisons liées à leur non-inscription sur la liste du bureau concerné ou pour défaut de pièces requises.

Le secret du vote a été observé dans l'ensemble des bureaux (92%) et le matériel est resté disponible et en quantité suffisante durant tout le vote dans 98% des cas. Il manquait, dans certains cas, l'encre indélébile et la liste électorale, les bulletins. Ces faits ainsi que l'absence du personnel électoral et les quelques troubles constatés ont été à la base de l'interruption momentanée du vote dans certains bureaux (5%). Les observateurs ont rapporté des irrégularités dans 4% des cas. Il s'agit notamment d'ingérences et de suspicions de bourrage d'urnes, de tentatives de vote multiple, d'achat de votes.

d) De la clôture des scrutins et du dépouillement des suffrages.

La Mission a relevé que seulement 30% des bureaux ont fermé à 16h00 comme prévu. A la clôture des bureaux il y avait une file d'attente que dans peu de bureaux de vote (8%). Ces électeurs ont été autorisés à voter. Le dépouillement s'est fait sur place dans l'ensemble après un réaménagement du bureau par le personnel électoral. L'éclairage était généralement bon (86%).

S'agissant des procédures de dépouillement, les observateurs ont rapporté, dans 4% des cas, que les bulletins utilisés suivant les souches ne correspondaient pas au nombre de votants. Si les bulletins dans l'urne ont fait l'objet de comptage (95%), ils n'étaient conformes au nombre d'émargements que dans 89% des cas. Dans 94% des cas, les observateurs ont estimé que le dépouillement, qui s'est opéré devant les observateurs et les représentants de candidats, s'est fait conformément aux procédures. Ils ont toutefois rapporté des cas limités d'ingérence (7%) émanant du personnel de l'administration locale et des représentants de candidats notamment. Des plaintes formelles ont été reçues dans 3% des cas.

Dans 35% des cas, le procès-verbal de résultats n'a pas été affiché à l'entrée du bureau de vote, tandis que dans 82% des cas, des exemplaires de la fiche de résultats ont été mis à la disposition des représentants des candidats et partis.

6. Conclusion et recommandations

La Mission du RAC a relevé une nette amélioration dans le dispositif technique et logistique mis en place par l'ANE en vue d'assurer le vote des citoyens centrafricains le 14 mars 2021.

Elle félicite tous les acteurs impliqués dans le processus électoral pour le calme et la sérénité qui ont prévalu tout au long des opérations ayant conduit au second tour des législatives combiné au premier tour des législatives partielles.

La Mission exhorte les uns et les autres à considérer les différentes recommandations suggérées dans le sens d'améliorer davantage et de reformer les processus électoraux à venir.

Le RAC reste attentif à l'ensemble des opérations post-électorales, notamment la compilation et l'annonce des résultats officiels par les autorités compétentes, la gestion d'un éventuel contentieux électoral et la perspective d'un éventuel second tour pour les scrutins et partielles.

Au regard de ce qui précède, la MOE-RAC recommande :

A l'Autorité Nationale des Elections (ANE) :

- Publier les résultats du bureau de vote par bureau de vote afin d'en assurer la transparence ;
- Renforcer les mesures logistiques destinées, à l'avenir, à parer aux retards dans le déploiement du matériel et du personnel électoral ;
- Renforcer davantage les capacités opérationnelles et logistiques du personnel électoral pour favoriser une meilleure appropriation des opérations électorales ;
- Doter les bureaux de vote des dispositifs de lavage des mains et prendre les mesures de distanciation physique dans les files d'attente des bureaux de vote ;
- Systématiser l'affichage des résultats devant les bureaux de vote et leur accès par tous les candidats.

Au gouvernement de la République Centrafricaine (RCA)

- Poursuivre le plan de sécurisation du pays et du processus électoral afin de garantir la sécurité à l'ensemble des populations et, en particulier, aux électeurs et au personnel électoral impliqué dans la mise en œuvre des opérations ;
- Assurer la sûreté de tous les citoyens centrafricains sur l'ensemble du territoire et, en particulier, dans les localités sous contrôle des forces républicaines ;
- Prendre toute action visant à renouer le dialogue entre acteurs politiques centrafricains pour une paix durable en RCA.

Aux partis politiques

- Privilégier les voies légales de contestation des résultats afin de garantir la paix sociale ;
- Sensibiliser leurs militants ou sympathisants à privilégier la tolérance et la culture de la paix ;

A la société civile et aux citoyens

- Poursuivre la sensibilisation et l'éducation civique électorale des populations afin d'assurer leur pleine participation au processus électoral ;
- Poursuivre le monitoring des opérations post électorales ou électorales à venir.

Aux partenaires techniques et financiers du processus électoral

- Continuer à appuyer le Gouvernement dans la sécurisation du pays ainsi que des opérations de vote et de dépouillement pour protéger les suffrages citoyens exprimés ;
- Continuer à apporter un appui technique, financier et logistique indispensable à l'organisation des prochaines étapes du processus électoral ;
- Soutenir des initiatives de renforcement des capacités sur le long terme des acteurs nationaux, notamment l'ANE et la société civile, en matière électorale.

Fait à Bangui, le 17/03/2021

Le Coordonnateur National du Réseau Arc-en-Ciel



Abbé Frédéric NAKOMBO